

**Délibération 2023-007**

**SEANCE DU 09 MARS 2023**

Date de la convocation : jeudi 02 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 13  
Nombre de conseillers votants : 15

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi neuf mars, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

**Présents** : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, LEJOLLY Annie, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, OHEIX Yoann, LELUBEZ Marlène, VASSELIN Denise, DUPONT Joël, BEHELLE Anthony.

**Pouvoirs** : HAVARD Georges (pouvoir à LACOLLEY Daniel), BURNEL Sébastien (pouvoir à BRIENS Eric).

**Absents excusés** : GALLUET Bruno, ROUXEL Dominique, LELANDAIS Guillaume, TRAVERT Dominique

**Secrétaire de séance** : BEHELLE Anthony

**Objet : PROGRAMME VOIRIE 2023 – ATTRIBUTION MARCHÉ**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2022-118 du 13 décembre 2022, le Conseil Municipal a retenu le programme voirie 2023 et autorisé la consultation des entreprises, dans le cadre de la procédure adaptée, pour les travaux suivants :

- tranche ferme : Chemin de Gréville, RD 900 – trottoir entre la piscine et la route d'Auréville, RD 900 – reprise du revêtement du trottoir en enrobé, Chemin des Prés, Parking salle Jean Launay, Route de la Malbrèche (section 1)
- tranche optionnelle 1 : route de la Malbrèche (section 2)
- tranche optionnelle 2 : route de la Malbrèche (section 3)

Il rappelle les modalités de la consultation :

- Mise en ligne du marché sur la plateforme e-marchespublics.com (1<sup>er</sup> février 2023)
- Insertion presse : la Manche Libre (04 février 2023)
- Date limite de remise des offres : vendredi 03 mars 2023 -10h
- Nombre de dossiers retirés : 12
- Nombre d'offres reçues dans les délais : 3

L'ouverture des plis a eu lieu le vendredi 03 mars 2023 à 10h30

Vu le rapport d'analyses des offres de l'Agence des Marais, maître d'oeuvre

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 09 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir la proposition de l'entreprise Eurovia de Périers pour un montant de 189 835.63 € HT, soit 227 802.76 € TTC (tranche ferme et tranches optionnelles),
- Autorise le Maire ou son représentant à signer le marché correspondant et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS